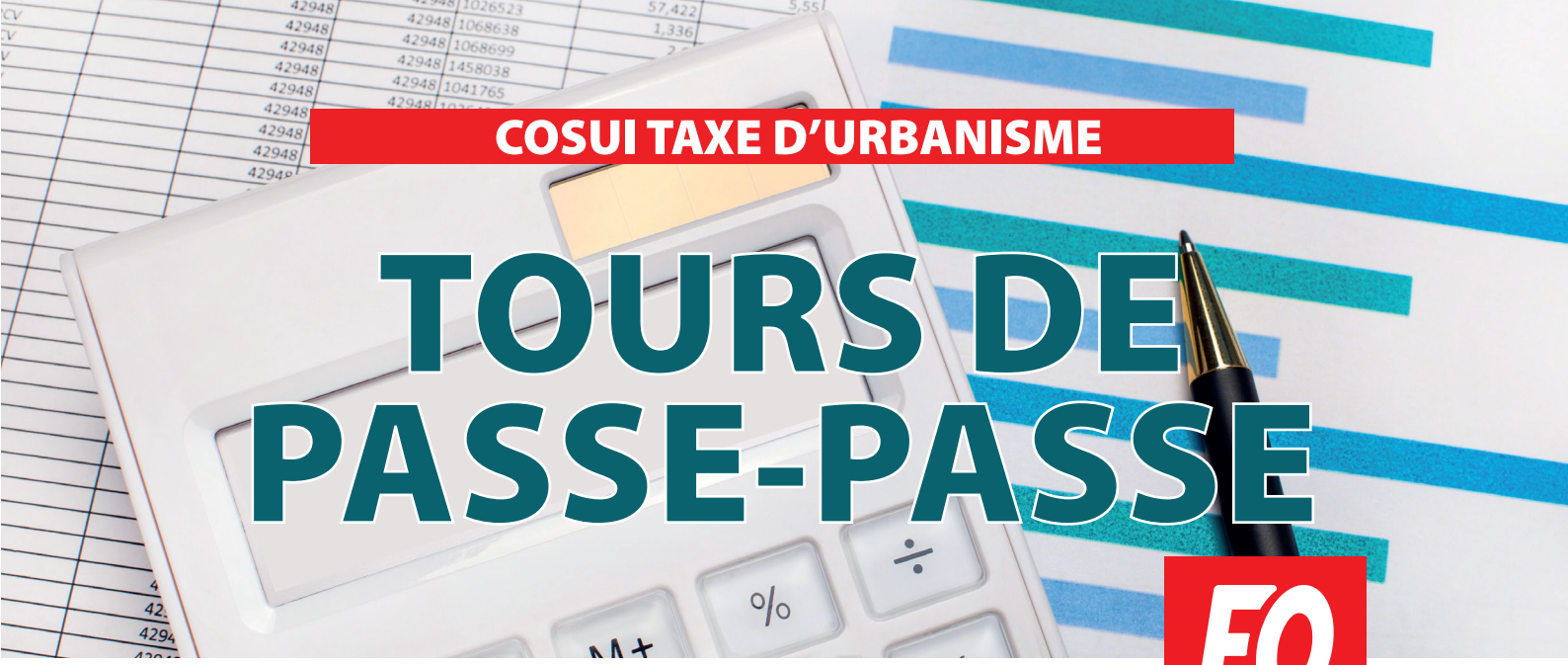

COSUI TAXE D'URBANISME

TOURS DE PASSE-PASSE

F.O. DGFiP

En introduction, l'administration (Ministères de l'aménagement du territoire et de la Transition Écologique - MATTE - et DGFiP) nous a informé que **ce COSUI était conclusif**. Quelle ne fut pas **notre surprise de découvrir que les problèmes étaient désormais derrière nous**.

MAIS DE QUI SE MOQUE T-ON ?

- des **services des impôts fonciers** encore traumatisés par le **cauchemar GMBI** et **exsangues en personnels** ?
- des **personnels MATTE** qui n'ont **pas suivi leur mission** ?
- des **personnels MATTE** qui sont **venus et** sont **repartis** de la DGFiP depuis ?
- des **collectivités locales** qui ont vu leurs **recettes versées avec retard** ?

Le degré d'autosatisfaction de l'administration frise vraiment le ridicule.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFiP** a rappelé que **ce transfert**, déjà **sous estimé en moyens humains dès le début** (estimation à 290 ETP en cible DGFiP contre 600 collègues qui s'occupaient de l'assiette TAM au MATTE), **s'est soldé, in fine, par seulement 97 agents** en provenance du MATTE en poste à la DGFiP au 1/9/25.

Cet exercice rodé de **COSUI**, exclusivement en visio, atteint ses limites. La **communication descendante** de la DGFiP et du MATTE, **frôlant souvent le cours magistral de fiscalité de l'aménagement** en **vantant les mérites de GMBI et glorifiant la gestion RH** de ce transfert, insupporte au plus haut point les représentants des personnels que nous sommes.

QUE RETENIR ?

- Une **amélioration des parcours déclaratifs** pour l'**usager**... mais pour **F.O.-DGFiP** il reste encore du chemin à faire ;
- il reste **35 000 déclarations** ***« en voie de garage »***, dixit la DGFiP, à gérer avec GF3A et les correspondants régionaux, soi-disant *« pour alléger »* les SDIF. *« On n'aura rien perdu »* insiste la DGFiP ;
- Un **module de simulation à venir** à destination de l'usager sur ce qu'il devra payer sur ses taxes ;
- à venir début 2026 : la **gestion des correctifs**, permettant d'enregistrer une réclamation contentieuse dans GestionTU et d'en assurer le traitement jusqu'à l'émission des titres d'annulation via Chorus ;
- La **DGFiP regrette le peu d'agents finalement transféré**, mais pour autant *« ils sont intégrés aux processus de travail »*. Quant aux retours des agents MATTE dans leur administration d'origine : ***« les conditions de travail font peut être partie des motifs de retour, mais c'est multifactoriel »*** ...

En réponse, **F.O.-DGFiP** a tenu à rappeler que lors du **GT du 6 mai dernier** sur les services fonciers, le chef du service de la gestion fiscale avait **laissé entendre que le Ministère de la Transition Écologique** de l'époque **ne voulait plus gérer l'assiette des TU**.

La **DGFiP** s'était donc vue **obligée de reprendre la gestion de ces taxes** en septembre 2022...

À se refiler la patate chaude, ceci explique peut être cela ?

F.O.-DGFiP a déploré un **calendrier non tenu** en « métiers », avec un **parcours contentieux** pour la **TU toujours pas actif** qui n'arrivera **que début 2026** alors qu'il avait été annoncé pour l'été 2025.

Il en est **de même pour le simulateur dans le parcours usagers** qui devait être actif mais dont on apprend qu'il est « à venir ».

Le volet RH, avec l'énumération des dispositifs d'accompagnement et des promotions de 18 collègues ex MATTE arrivants (Félicitations à eux !) ne doit pas nous faire oublier que **18 % des agents accueillis** (20 sur 117) sont **repartis**.

Sur 117 agents accueillis à la DGFiP, il **n'en reste donc que 97** au 1/9/25 qui ne représentent que **33,4 % des besoins** (déjà minorés à la baisse) estimés par la DGFiP.

Si les transferts de missions constituent une forme de reconnaissance des compétences de la DGFiP et donc de ses agents, **ces tours de passe-passe budgétaires,** consistant à ne pas transférer les emplois correspondants tout en les supprimant dans l'administration d'origine, **ne peuvent que contribuer à la dégradation continue des conditions de travail à laquelle sont confrontés quotidiennement les agents de la DGFiP. Le service public mérite mieux que ça !**

À LA LOUPE

600
PERSONNELS EN CHARGE DE L'ASSIETTE TAM AU MATTE

290
CIBLE EN ETP DES TRANSFERTS D'EMPLOIS À LA DGFiP

117
EMPLOIS EFFECTIVEMENT TRANSFÉRÉS À LA DGFiP

97
EMPLOIS À LA DGFiP APRES DÉPART D'AGENTS TRANSFÉRÉS

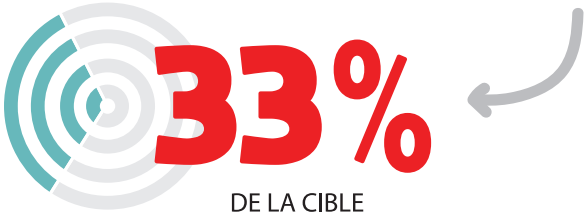

NOS MISSIONS SONT NOS EMPLOIS NOS EMPLOIS SONT NOS MISSIONS

FO DGFiP

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !